

DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE

Lomé (Togo) 20-25 Janvier 1969

INTRODUCTION

Sur l'invitation du Gouvernement du Togo, la Commission des forêts pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F. A. O.) a tenu sa deuxième session à Lomé (Togo), du 20 au 25 janvier 1969.

Y ont pris part les délégués des vingt-cinq pays suivants :

Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Royaume-Uni ;

ainsi que des représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et du Centre Technique Forestier Tropical

(CTFT). Le Canada, le Danemark, la République Fédérale allemande et la Norvège étaient également représentés.

M. M. MENSAH, Représentant Régional de la FAO pour l'Afrique, représentait le Directeur Général de la FAO.

Au nom du Président sortant de la Commission, le Vice-Président, M. F. EKO-EBONGUÉ, Directeur des Eaux et Forêts du Cameroun, dans son discours d'ouverture, a rappelé aux participants les progrès accomplis et l'expérience acquise depuis la première session de la Commission qui s'est tenue au Nigeria en 1960.

Au nom du Gouvernement du Togo, M. Pierre ADOSSAMA, Ministre chargé de l'économie rurale, rappelant l'importance des ressources forestières pour les pays en voie de développement, a souligné que les exportations africaines de produits forestiers ont doublé depuis douze ans, et que les forêts couvrent environ un quart de la superficie de l'Afrique.

SITUATION DE LA FORESTERIE EN AFRIQUE

La Commission a analysé la situation de la foresterie en Afrique en se basant sur les rapports nationaux, la note du Secrétariat consacrée à cette question et les communications des délégués concernant les principaux faits nouveaux et problèmes intéressant leurs pays.

Étant donné l'étendue des forêts africaines près de 700 millions d'hectares soit un quart de la superficie totale des terres — la foresterie doit constituer l'une des principales bases du développement économique et social de l'Afrique. De plus d'importantes zones actuellement improductives ou insuffisamment utilisées, pourraient être boisées pour alimenter une industrie future. En outre,

on prévoit une forte expansion de la demande de produits forestiers en Afrique et dans le monde ; la tâche des forestiers est donc considérable. Dans ces conditions, les gouvernements des États membres ont la possibilité de mettre en œuvre une politique de mise en valeur des forêts et de développement des industries forestières.

Les industries de transformation du bois doivent faire l'objet d'une attention spéciale, car c'est seulement sous forme de produits finis que le bois peut fournir un apport maximum au développement économique et social des pays concernés.

Malgré les vastes superficies propres à la production de bois, et malgré la faiblesse de la consommation

tion de bois transformé, par habitant, la balance commerciale de l'Afrique pour les produits forestiers accuse un déficit considérable, de l'ordre de 80 millions de dollars par an, du fait qu'elle importe surtout des articles ayant subi une transformation très poussée alors qu'elle exporte essentiellement des matières premières et en particulier des grumes. Il est donc essentiel de développer ses industries forestières de telle sorte que la transformation du bois se situe le plus près possible de la forêt. Le bois étant une matière première pondéreuse, il ne justifie pas les frais élevés du transport à longue distance et la hausse du coût du fret affaiblit encore sa situation concurrentielle. Les difficultés qui résultent de l'étroitesse des marchés nationaux et de la faiblesse des pays producteurs sur les marchés étrangers devraient être résolues par une coopération internationale à l'échelon du groupe de pays.

Dans la plupart des pays africains, des politiques forestières clairement définies ont été promulguées. Mais l'évolution rapide des conditions du marché mondial accentuent la nécessité de réviser constamment les politiques forestières pour les adapter aux besoins nouveaux. Il est en particulier recommandé aux Gouvernements membres d'adopter des politiques visant explicitement à accroître la proportion de produits finis dans leurs exportations de produits forestiers tout en diminuant d'autant les exportations de bois rond.

Dans d'importantes zones d'Afrique, les ressources forestières vont s'amenuisant. Or, la forêt, en dehors de sa fonction de production, a des rap-

ports étroits avec l'agriculture ; en conséquence, la Commission a souligné la nécessité de maintenir un couvert forestier suffisamment vaste. La Commission a reconnu qu'il fallait pour cela délimiter sur le terrain, les réserves et les forêts et disposer des moyens juridiques appropriés pour faire respecter ces limites. La question de l'agriculture itinérante a été évoquée à ce propos. Dans certains pays, elle pose des problèmes critiques tandis que d'autres ont réussi à résoudre les difficultés inhérentes à cette forme d'activité, et même à soumettre l'utilisation temporaire des terres forestières à une réglementation qui permet d'en tirer parti à des fins agricoles tout en évitant l'érosion et en réduisant considérablement le coût du reboisement.

Consciente du gaspillage propre à l'exploitation faite en vue d'une exportation sélective la Commission a recommandé aux Etats membres d'intensifier leurs efforts en vue d'abolir ce système. L'expérience montre que, lorsque le bois est transformé près de la source de matières premières, il est possible d'utiliser une plus large gamme d'essences, tout en réduisant les prix de revient.

La Commission a estimé que la formation du personnel reste l'une des tâches les plus urgentes, encore que les Gouvernements des Etats membres fassent déjà beaucoup dans ce domaine, soit avec leurs ressources propres soit avec le soutien financier de divers programmes d'aide. Elle a recommandé que l'on poursuive les efforts en vue d'améliorer la situation.

LA PARTICIPATION DU SECTEUR DES FORÊTS ET DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DANS LE PLAN INDICATIF MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION AFRICAINE

La Commission a écouté avec beaucoup d'intérêt un exposé sur le *plan indicatif mondial pour le développement de l'agriculture* (PIM) et sur la place qu'y tient la foresterie. Elle a examiné les activités de la Division des forêts et des industries forestières de la FAO dans ce domaine ainsi que les conclusions préliminaires qui s'en dégagent.

La Commission a souligné la nécessité d'améliorer les statistiques des forêts et des produits forestiers et de maintenir à jour les données à l'échelon national, régional et mondial de telle sorte que les études sur l'évolution et les perspectives de la consommation, de la production et du commerce du bois puissent être réalisées sur une base saine et réaliste. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer les données dans le domaine des inventaires forestiers. Le rassemblement de ces données est devenu beaucoup plus facile depuis que l'on utilise pour ces inventaires l'analyse mathématique et la photographie aérienne. La Commission s'est félicitée de la publication récente par la FAO d'un

manuel sur les inventaires forestiers et les techniques d'échantillonnage ; elle a recommandé que ce manuel soit mis à la disposition des Etats membres.

La Commission a souligné la nécessité d'aménager correctement les peuplements naturels existants et de créer les plantations nécessaires, pour que des industries forestières nationales puissent compter sur des ressources suffisantes en matières premières.

Lorsque l'on détermine la dimension, l'emplacement et le rythme d'établissement des plantations, il ne suffit pas seulement de tenir compte des terres disponibles et des possibilités de croissance, il faut encore étudier les débouchés possibles. On a souligné la nécessité de développer les ressources en bois à fibres longues ainsi que l'opportunité d'intensifier les essais et la sélection des essences à croissance rapide et plus particulièrement des résineux.

La Commission a reconnu que les problèmes propres à de nombreuses espèces, dont les possibilités commerciales ne sont pas toujours démontrées, sont souvent un obstacle à l'utilisation plus complète des forêts denses tropicales. Les solutions possibles seront déterminées par de nouveaux travaux de

recherche et de développement en matière d'utilisation, ainsi que par des études de marché et de promotion commerciale. La première de ces activités pourrait être grandement facilitée par la coopération des instituts de recherche des pays industrialisés.

POSSIBILITÉS DE MISE EN VALEUR FORESTIÈRE DES ZONES EN BORDURE DU SAHARA

La Commission a réaffirmé l'intérêt qu'elle porte à la question saharienne et la nécessité de l'établissement de programmes nationaux et internationaux en vue de stabiliser et de mettre en valeur les terres en bordure du Sahara. L'importante végétation, qui existait encore du temps des Romains, au *v*^e siècle, a été évoquée, et il a été confirmé que, d'une façon générale, le désert progresse chaque jour davantage.

Dans certains pays, on s'est déjà fixé l'objectif précis de reconstituer la végétation primitive en bordure du Sahara tandis que dans d'autres on s'attache surtout à stabiliser les dunes. On a relevé qu'un des obstacles à l'application de programmes efficaces à cet égard est le manque d'une vulgarisation appropriée au niveau des villages.

En analysant les causes de la progression du désert, on a évoqué l'utilisation excessive des forêts et savanes. On a relevé que l'expansion démographique en Afrique Occidentale au sud du Sahara progressait de plus en plus vers le nord. Cette considération d'ordre socio-géographique est à la base d'un aspect important des problèmes du Sahara : il faut en tenir compte en établissant l'ordre des priorités.

Il a été suggéré à la FAO, de doter la station PNUD/FAO de recherche sur la savane du Nigeria d'experts qui seraient chargés d'étudier la faune et d'élaborer un projet sur les aspects socio-économiques de la destruction de la végétation.

En ce qui concerne le complexe homme-feu-animaux, responsable de la progression du Sahara, la FAO a exposé ses activités dans ce domaine : grands projets intégrés, projets de reboisement au titre du Programme alimentaire mondial, travaux visant à élaborer des normes pour l'évaluation du surpâturage, mise au point de techniques peu coûteuses d'inventaire aérien, études sur l'emploi de la faune comme mode rentable d'utilisation des terres, soit par l'expansion du tourisme dans les parcs nationaux et les réserves de chasse, soit par des programmes d'exploitation des animaux. La formation des fonctionnaires chargés d'administrer ces terres marginales doit être conduite à partir d'une analyse d'exemples concrets et une liste des méthodes traditionnelles de conservation a été rédigée, pour servir de base aux programmes locaux des agents de vulgarisation.

LES TENDANCES ET PERSPECTIVES DES PLANTATIONS FORESTIÈRES EN AFRIQUE

La Commission a étudié la question des plantations forestières et de la régénération des forêts sur la base de la Note du Secrétariat. Il a été reconnu au cours des débats, à propos tant des peuplements artificiels que des forêts naturelles, que l'amenuisement de la superficie de ces dernières, joint à l'augmentation des besoins, imposent de développer vigoureusement les plantations forestières. Un rendement élevé de matières premières bien situées pour le développement d'industries forestières rentables et viables est incontestablement un avantage.

Il a été signalé que les organismes de financement hésitent généralement à investir dans des plantations en raison de leur faible rentabilité. On a estimé toutefois que ces projets ne doivent pas être envisagés sous le seul angle de la rentabilité financière — encore que cet aspect soit incontestablement

important - mais doivent être considérés comme un élément d'infrastructure avec d'importants prolongements socio-économiques. Pour obtenir des projets valables, une planification rationnelle est indispensable ; les projets de plantation doivent en outre être intégrés avec les industries de transformation du bois et conçus en fonction des besoins prévisibles. La préparation de projets et programmes de plantations, techniquement valables, serait grandement facilitée par la mise en commun des renseignements disponibles dans les diverses régions sur l'utilisation des essences exotiques et, si possible, par la coordination des essais de provenances.

La Commission, tout en notant les formules d'aide financière offertes par la FAO en coopération avec la Banque Internationale pour la Recons-

truction et le Développement (BIRD) souhaite néanmoins que la FAO étudie les autres sources possibles d'aide étrangère pour réaliser des programmes de plantation et promouvoir de nouvelles confrontations d'expériences relatives aux essences et aux techniques, en particulier dans les zones de forêt dense de basse altitude.

On a souligné l'importance de tous les aspects de la protection des peuplements artificiels, qui sont bien plus exposés à des destructions massives que les forêts à régénération naturelle. En outre, en matière forestière, il importe de fixer le régime foncier, car l'évolution des besoins de l'agriculture, généralement déterminée par les variations du

prix des produits agricoles, pourrait modifier la demande de terre aux dépens de la forêt. L'agriculture risque alors de s'emparer de terres forestières ou de confier au forestier le soin de remettre en valeur des terres agricoles mal exploitées. La planification à long terme est indispensable pour lutter contre cette tendance.

L'attention de la Commission a été appelée sur la question de l'approvisionnement en semences. Un approvisionnement international en semences de qualité assurée reste essentiel si l'on veut améliorer la production des forêts, et une action internationale devrait s'exercer dans ce domaine.

LE RÔLE DE LA FORESTERIE DANS L'ÉCONOMIE RURALE DE L'AFRIQUE EN METTANT L'ACCENT SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES DE LA FORÊT

Sur la base de la note du Secrétariat, la Commission a étudié le rôle de la foresterie et plus particulièrement celui des produits accessoires de la forêt dans l'économie rurale des pays d'Afrique.

Plus des quatre cinquièmes de la population africaine vivent dans les campagnes et l'on prévoit un accroissement d'environ 50 % de cette population rurale au cours des vingt prochaines années ; la Commission a reconnu que le progrès des régions rurales a une influence déterminante sur le développement général. A cet égard, un rôle spécial incombe aux forêts. En effet celles-ci, non seulement doivent produire du bois mais elles ont aussi un rôle social, des fonctions de protection et enfin elles sont une source de produits autres que le bois. Ces produits sont souvent dits « secondaires »

ou « accessoires » bien qu'ils soient, dans bien des cas, loin d'être secondaires pour le développement rural et pour le passage de l'économie d'autoconsommation à l'économie de marché.

Une autre question importante, qu'a examinée la Commission dans ce contexte, est celle des fonctions de protection de la forêt et de l'influence bénéfique des arbres sur les hommes, les cultures, le bétail et le sol. L'importance des brise-vents a été tout particulièrement évoquée, et l'on a souligné la pénurie de renseignements de base sur cette question. La Commission a demandé que l'on rassemble des données complémentaires et qu'en préparant l'ordre du jour de sa prochaine session, l'on tienne compte de cet aspect de la foresterie et de son importance pour l'Afrique.

LES BESOINS ET LES PROBLÈMES DE L'ENSEIGNEMENT FORESTIER

La Commission a examiné les problèmes posés par la Note du Secrétariat sur l'enseignement forestier. Reconnaisant l'importance de cette question, elle a souligné la nécessité d'étudier les besoins en personnel. Pour concevoir et planifier sainement le financement et l'utilisation des terres, il conviendra d'établir des plans rationnels pour la formation de personnel aux divers niveaux : ingénieurs et techniciens, ouvriers qualifiés et manœuvres.

La Commission a examiné avec intérêt la méthodologie proposée à titre provisoire. En l'absence de critères propres aux régions étudiées, on a appliqué des coefficients empiriques pour déterminer les besoins en personnel technique ; en outre on a appliqué des taux d'encadrement tout aussi empiriques pour évaluer les besoins en ingénieurs.

La Commission a reconnu la nécessité de déve-

lopper considérablement les instituts de formation forestière en Afrique, afin que le secteur forestier soit à même de fournir au développement des Etats membres un apport maximum. A cet égard, la Commission a constaté que si, dans certains cas particuliers, la formation reçue dans les pays développés peut être utile, il est d'une façon générale préférable de former le personnel forestier dans un milieu aussi proche que possible de celui où il sera appelé à travailler. En l'absence d'Écoles nationales de formation, il y a intérêt à s'adresser à celles des pays voisins. Pour la formation des ingénieurs, les écoles font défaut et c'est notamment le cas pour les cadres supérieurs dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Il serait souhaitable de remédier le plus tôt possible à cette situation.

L'amélioration de la formation des ouvriers fores-

tiers est tout aussi importante que le développement de la formation des ingénieurs et techniciens. La Commission tout en remerciant chaleureusement la FAO et l'OIT de l'aide qu'elles ont apportée dans ce domaine, notamment au moyen de cours

de formation, a recommandé que ces deux organisations accroissent encore davantage l'aide destinée à la formation des ouvriers forestiers, pour améliorer la situation actuelle qui laisse encore à désirer.

COORDINATION DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE EN AFRIQUE

La Commission était saisie de la Note du Secrétariat sur la recherche forestière. Reconnaissant qu'un programme énergétique et pertinent de recherche est indispensable pour que le secteur forestier puisse fournir un apport valable au développement général et qu'une coordination rationnelle accroîtrait de beaucoup l'efficacité de la recherche en Afrique, la Commission a noté avec intérêt les diverses initiatives prises dans ce sens à l'échelon sous-régional.

La Commission a apprécié le rôle important de coordination de la recherche forestière en Afrique que jouent le Centre Technique Forestier Tropical et l'East African Agriculture and Forestry Research Organization (EAAFRO). Tout en réaffirmant sa compétence à cet égard, elle a insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure coordination de

la recherche forestière en Afrique que par le passé. Elle a souligné que les chercheurs ont besoin d'échanges plus directs, à l'occasion de voyages, et qu'il faut donner un cadre institutionnel permanent à ces confrontations.

La Commission a renvoyé à sa prochaine session toute décision concernant les mécanismes propres à assurer cette coordination de la recherche forestière. Pour faciliter ses délibérations futures sur la question, elle a prié le Secrétariat de demander au CTFT, à la EAAFRO et au Commonwealth Forestry Bureau de lui faire parvenir pour sa prochaine session leurs programmes de travail et leurs plans concernant la coordination de la recherche forestière en Afrique et de continuer à coopérer avec l'Union Internationale des Instituts de Recherches (IUFRO) dans ce domaine.

DIVERS

La Commission a enfin procédé à l'examen du rapport d'activité du Comité FAO de la mise en valeur des forêts sous les tropiques, et du travail

de la division des forêts et des industries forestières de la FAO.

Elle a recommandé au Directeur Général de la FAO que la troisième session ait lieu en 1971.

